

Les défaillances d'entreprise ont reculé en 2017 dans l'Hexagone

La baisse des procédures est très nette dans la construction, selon une étude de Coface

L'année 2017 a décidément profité au tissu économique français. D'après une étude de l'assureur-crédit Coface, publiée mercredi 7 mars, les défaillances d'entreprises ont reculé de 8,3 % l'an passé, avec 53 414 procédures collectives engagées à fin janvier. Un niveau toujours élevé, mais qui n'avait plus été atteint depuis l'automne 2008.

Reprise oblige, le repli est net dans la construction. Le secteur, tiré par l'investissement des ménages et des taux d'intérêt toujours très bas, représente à lui seul la moitié de la baisse totale des défaillances.

Après des années de vaches maigres, il s'est même mis à recréer des emplois. « *Un pic dans le cycle d'expansion a toutefois probablement été atteint fin 2017*, note Bruno De Moura Fernandes, l'un des auteurs de l'étude. *On peut s'attendre à ce que les défaillances d'entreprises du bâtiment et de l'immobilier continuent de baisser cette année, mais de manière moins dynamique.* »

La conjoncture s'est également améliorée dans l'automobile, le textile, la distribution et les services aux particuliers, qui ont bénéficié du dynamisme de la consommation dans un contexte de faible inflation.

La coiffure et les soins de beauté ont bien tiré leur épingle du jeu. En revanche, souligne l'étude, malgré un rebond du tourisme, « *l'hôtellerie semble pâtir du développement de formes alternatives d'hébergement.* »

Les entreprises de l'agroalimentaire ont, elles aussi, été davantage à la peine, notamment les boulangers et les pâtisseries. « *Ces derniers ont été particulièrement affectés par le rebond des cours des céréales en 2017 causé notamment par les mauvaises récoltes de 2016.* », selon l'étude.

Plus généralement, le secteur a souffert des dépôts de bilan de grosses sociétés comme William Saurin, Jean Caby et Madrange,

dont les chiffres d'affaires cumulés avoisinent les 790 millions d'euros.

Une note de l'assureur-crédit Euler Hermes, datée de la mi-février, soulignait en effet la recrudescence, en 2017, des défaillances de grandes entreprises implantées en France, en progression de 46 %.

Une sur dix a touché le commerce de détail. « *C'est l'un des secteurs les plus affectés par la digitalisation du fait de l'arrivée de nouveaux acteurs du commerce en ligne. La guerre des prix est rude* », observe Stéphane Colliac, économiste chez Euler Hermes.

Les TPE en première ligne

Toutefois, l'écrasante majorité des défaillances concerne toujours les très petites entreprises (TPE), notamment celles des transports. « *Dans un contexte de forte concurrence des VTC [voitures de transport avec chauffeur], le nombre de taxis ayant fait faillite est deux fois plus important qu'en 2015 et trois fois plus qu'en 2014* », souligne Coface.

Autre élément notable: le taux d'entreprises « zombies » a légèrement progressé en France en 2016, pour s'établir à 4,6 %. Il s'agit de sociétés peu rentables et insolubles pendant trois années consécutives, qui survivent en s'endettant. Comment? En profitant de crédits à taux trop bas proposés par les banques, soucieuses de protéger leurs bilans.

Même si elles sont plus rapides qu'en Espagne ou en Italie, les procédures de défaillance restent longues en France. Il faut compter environ deux ans pour récupérer les créances.

En dépit de signes d'essoufflement de l'appareil de production, le potentiel de croissance de l'économie française devrait s'améliorer en 2018. Le nombre de défaillances continuerait de baisser, selon Coface, qui prévoit un recul de 3,6 % pour l'année. ■

ÉLISE BARTHET